

NEWSLETTER

PARTENARIAL

Les informations partenaires de la Caf de l'Ardèche

N° 52 JUILLET 2025



> ACTUALITÉS

La VAE inversée, un projet innovant pour lutter contre la pénurie de personnels en petite enfance

Le mardi 13 mai, de 13h à 14h, le Centre Social du Pouzin a accueilli une conférence de presse en présence de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Ardèche, marquant le lancement officiel de la VAE inversée sur notre territoire.



Cette rencontre s'est tenue dans le cadre des travaux menés par la Commission Départementale des Services aux Familles (CDSF), à l'origine de cette initiative ambitieuse.

[Plus d'informations](#)

Un observatoire pour offrir aux familles ardéchoises un accueil sur mesure



Afin de renforcer le pilotage du Comité départemental des services aux familles (CDSF) via l'ensemble des parties prenantes, la Caf de l'Ardèche a déployé un observatoire de la petite enfance, de l'enfance et de la parentalité.

L'ambition est de se donner les moyens de créer une dynamique locale et de suivre l'efficacité des initiatives mises

en place en évaluant notamment leur impact sur le terrain. L'observatoire devrait permettre d'encourager une approche coordonnée et intégrée des services. Il se veut une aide à la planification stratégique via les données et leur analyse afin de préparer les actions futures et ainsi renforcer la pertinence et l'efficacité des politiques mises en œuvre.

[Plus d'infos](#)

> ZOOM SUR

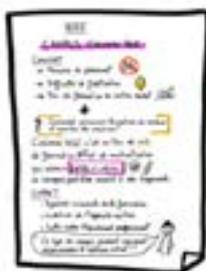
Réforme de l'aide aux loisirs : un coup de pouce financier renforcé pour les familles ardéchoises



La réforme du dispositif d'aide aux loisirs vise à améliorer l'accessibilité financière des accueils de loisirs pour les familles ardéchoises. Cette réforme entrera en vigueur en janvier 2026.

[Plus d'infos](#)

> ZOOM SUR



Défi Pénurie 2024 : CoCOON'Age, Projet Lauréat de la Région Rhône-Alpes

Dans le cadre du mois de l'innovation publique, la Cnaf et France travail ont lancé le défi pénurie des métiers de la petite enfance en novembre 2024. Chaque région a présenté son candidat, et un jury s'est réuni le 27 mars. 5 ou 7 projets lauréats ont été retenus dont le projet porté par la région Rhône Alpes : CoCOON'Age, la couveuse des Talents

[Plus d'infos](#)

> DISPOSITIF



Réforme du CMG 2025 : vers une simplification et une meilleure équité

La réforme du Complément de libre choix du Mode de Garde (CMG), prévue pour septembre 2025, marque une évolution majeure dans le soutien apporté aux familles pour la garde de leurs jeunes enfants. Ce dispositif, vise à mieux adapter l'aide publique aux réalités sociales et économiques actuelles, tout en simplifiant les démarches pour les allocataires.

[Plus d'infos](#)

Objectifs de la rencontre :

- Acter le démarrage de ce projet expérimental sur le département
- Mettre en lumière la lutte contre la pénurie de professionnels dans les métiers de la petite enfance et de l'enfance, particulièrement marquée en milieu rural
- Valoriser les salarié.e.s engagés dans la démarche, ainsi que les employeurs investis dans ce dispositif innovant

Deux temps forts ont rythmé cet échange :

- Un temps de présentation du dispositif et de ses parties prenantes, réunies autour du CDSF
- Un temps d'échange et de témoignage avec les personnes actuellement inscrites dans le parcours de VAE inversée

POUR MÉMOIRE : QU'EST-CE QUE LA VAE INVERSEE ?

Contrairement à la VAE classique, qui repose sur la validation a posteriori d'un parcours professionnel, la VAE

inversée permet une montée en compétence progressive, par la formation en situation de travail. Elle s'adresse à des personnes déjà en poste ou en recherche d'emploi, leur permettant de construire leur parcours de qualification tout au long de leur contrat.

Ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs nationaux de plein emploi et de lutte contre les tensions de recrutement, notamment dans le secteur de la petite enfance.

UN PROJET NÉ D'UN BESOIN LOCAL

C'est au sein de la Commission Départementale des Services aux Familles, présidée par Mme la Préfète, que le besoin d'une action concrète pour répondre aux difficultés de recrutement dans les crèches et centres de loisirs de l'Ardèche a émergé. La réponse à l'appel à projet national a été élaborée collectivement, en étroite collaboration avec l'ACEPP et les services de l'État.

À ce jour, le projet ardéchois est le seul en France à couvrir les métiers de la petite enfance et de l'enfance. Il vise l'obtention de diplômes tels que :

- CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (AEPE)
- Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture
- Diplôme d'État d'Éducateur de Jeunes Enfants
- BPJEPS Loisirs Tous Publics
- DEJEPS

24 candidats sont actuellement engagés dans le parcours, répartis sur près de 25 formations adaptées à leurs profils et objectifs de certification. L'ambition : qu'ils puissent obtenir leur diplôme début 2026.

Ce lancement officiel est une étape importante, porteuse d'espoir pour les structures d'accueil de jeunes enfants en Ardèche et pour les professionnels en devenir.

L'INTÉRÊT GÉNÉRAL D'UN OBSERVATOIRE

Un observatoire est un outil stratégique d'analyse, de veille et d'aide à la décision. Il permet de collecter, centraliser, analyser et diffuser des données fiables et actualisées sur un domaine spécifique. Sa vocation est double : mieux comprendre les réalités du terrain et orienter les politiques publiques de manière éclairée.

Les bénéfices d'un observatoire sont multiples :

- Objectiver les besoins : en s'appuyant sur des données concrètes, il devient possible d'identifier les écarts entre l'offre et la demande.
- Suivre les évolutions : un observatoire permet de mesurer les dynamiques territoriales, sociales ou économiques dans le temps.
- Favoriser la transparence : les données produites sont accessibles aux acteurs concernés, renforçant la confiance et la coopération.
- Éclairer les décisions : les élus, techniciens et partenaires disposent d'éléments tangibles pour orienter leurs choix.

POURQUOI UN OBSERVATOIRE POUR LA PETITE ENFANCE ?

Le service public de la petite enfance, en pleine structuration, nécessite une connaissance fine des réalités locales pour répondre efficacement aux besoins des familles et des professionnels. Créer un observatoire dédié à ce secteur présente plusieurs intérêts majeurs :

1. Cartographier l'offre et la demande

Un observatoire permet de recenser les structures existantes (crèches, assistantes maternelles, relais petite enfance, etc.), d'identifier les zones sous-dotées et de mieux anticiper les besoins futurs en fonction des évolutions démographiques.

2. Suivre les parcours des enfants et des familles

Il peut analyser les modalités d'accueil, les taux de fréquentation, les ruptures de parcours, et ainsi contribuer à une meilleure continuité éducative et sociale.

3. Soutenir les professionnels

En identifiant les besoins en formation, les tensions de recrutement ou les conditions de travail, l'observatoire

devient un outil de soutien à la professionnalisation et à l'attractivité des métiers de la petite enfance.

4. Piloter les politiques publiques

Les collectivités peuvent s'appuyer sur les données de l'observatoire pour élaborer des schémas d'accueil du jeune enfant, évaluer les dispositifs existants et ajuster leurs priorités d'investissement.

5. Favoriser la coopération territoriale

L'observatoire facilite le dialogue entre les différents acteurs (collectivités, Caf, État, associations, familles), en partageant une vision commune et objectivée des enjeux.

CONCLUSION

Créer un observatoire au service de la petite enfance, c'est outiller l'action publique pour qu'elle soit plus juste, plus efficace et plus proche des besoins réels des enfants et des familles. C'est aussi un moyen de renforcer la cohérence territoriale et de garantir l'égalité d'accès à un accueil de qualité pour tous les jeunes enfants.

> ZOOM SUR Réforme de l'aide aux loisirs : un coup de pouce financier renforcé pour les familles ardéchoises

Elle s'inscrit dans une volonté de simplification, d'équité et de lisibilité du système de tarification, tout en élargissant le public bénéficiaire.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

- Élargissement du public éligible : Le quotient familial (QF) maximal pour bénéficier de l'aide passe de 720€ à 850€.

- Révision des modalités de tarification : Deux approches sont proposées :
a) Par tranches de QF
b) Par taux d'effort

Les structures peuvent choisir l'une ou l'autre, à condition de respecter les plafonds définis.

- Montant de l'aide :
a) Pour les QF ≤ 720€ : 0,90 €/h
b) Pour les QF entre 721€ et 850€ : 0,50 €/h à partir de 2026.

TARIFICATION ET ÉQUITÉ

Des dispositifs de dégressivité sont prévus pour les fratries et les enfants en situation de handicap. Les enfants de travailleurs saisonniers peuvent également bénéficier de l'aide, sous conditions.

MODALITÉS DE GESTION

Les structures doivent :
- Déclarer les heures réalisées (mercredis, vacances, samedis sans école),
- Conserver les justificatifs pendant 5 ans,
- Transmettre toute modification à la Caf (grilles tarifaires, projets éducatifs, etc.),
- Utiliser l'outil de simulation fourni pour faciliter la lisibilité et le traitement des dossiers.

Un acompte de 70 % sera versé en année N, basé sur les données de N-1, avec un solde en N+1 après validation du compte de résultat de l'ALSH pour le droit PSO.

CONCLUSION

Ce nouveau cadrage vise à rendre l'aide aux loisirs plus juste, accessible et transparente. Il encourage les structures à adopter des pratiques tarifaires harmonisées et à mieux informer les familles. En élargissant les critères d'éligibilité et en proposant un accompagnement via un outil dédié, la Caf de l'Ardèche cherche à renforcer l'inclusion sociale et à soutenir les familles dans l'accès aux loisirs éducatifs.

> ZOOM SUR Défi Pénurie 2024 : CoCOON'Age, Projet Lauréat de la Région Rhône-Alpes

Le projet porté par 7 Caf de la région dont la Caf de l'Ardèche, en partenariat avec la direction régionale de France travail, veut favoriser les passerelles entre les métiers du grand âge et de la petite enfance.

Face à la crise d'attractivité des métiers de la petite enfance, la région Auvergne-Rhône-Alpes propose un projet ambitieux et novateur : un lieu d'accueil, de formation et d'innovation intergénérationnel.

Pensé comme un véritable campus départemental les objectifs du projet sont de :

- Valoriser les métiers de la petite enfance et susciter des vocations.
- Créer des passerelles entre les métiers du care notamment de la petite enfance et du grand âge.
- Améliorer les conditions de travail et la qualité de vie des professionnels.
- Lutter contre l'usure professionnelle.

UN LIEU MULTIFONCTION ET INCLUSIF

Le campus intégrera :
- Un lieu d'accueil collectif et individuel pour les enfants de moins de 6 ans.
- Un établissement pour seniors, favorisant les échanges intergénérationnels.
- Un espace de formation et d'information pour les professionnels et futurs professionnels

- Un tiers-lieu

UNE GOUVERNANCE COOPÉRATIVE

Inspiré du modèle des SCIC, le projet implique :

- Collectivités, Caf, France Travail, organismes de formation, parents, bailleurs sociaux, etc.
- Une gouvernance horizontale et participative, avec implication des bénéficiaires.

UNE APPROCHE INNOVANTE DE LA FORMATION

- Tronc commun entre métiers de la petite enfance et du grand âge.
- Tutorat intégré et encadrement renforcé.
- Modules de sensibilisation pour les élus et gestionnaires associatifs pour faire d'eux des ambassadeurs du secteur.

Pour lever les freins à la formation :

- Une plateforme logement pour stagiaires, alternants, saisonniers, etc.
- Des solutions d'hébergement intergénérationnel.
- Des emplois du temps partagés entre structures petite enfance et grand âge pour mutualiser les ressources humaines.

UN PROJET ANCRÉ DANS LE TERRITOIRE

- Activités partagées enfants/seniors.
- Mutualisation des ressources et des équipements.
- Lieu d'expérimentation, d'incubation et d'évaluation des pratiques.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Meilleure qualité d'accueil et de formation.
- Réduction du turnover et de l'usure professionnelle.
- Augmentation du nombre de professionnels qualifiés.
- Renforcement du lien social et intergénérationnel.

PROCHAINES ÉTAPES

- Étude de viabilité économique.
- Consultation des acteurs locaux.
- Sélection d'un territoire pilote.
- Lancement de l'expérimentation avec évaluation continue.



Le CMG concerne les parents ayant recours à un mode de garde individuel (assistant maternel agréé ou garde à domicile) ou à une structure habilitée. La réforme 2025 cible principalement le CMG emploi direct, avec des changements profonds dans les modalités de calcul et d'attribution.

Parmi les principales nouveautés, on note la suppression des distinctions d'âge (0-3 ans et 3-6 ans), des paliers de taux, ainsi que des majorations spécifiques (AAH, parent isolé). Ces mesures visent à rendre le système plus lisible et équitable. De plus, la PreParE à taux partiel devient cumulable sans condition avec le CMG emploi direct, ce qui favorise la reprise d'activité des parents.

Un autre changement majeur est l'extension de l'âge d'éligibilité jusqu'à 12 ans pour les familles monoparentales, une avancée significative en faveur de ces foyers souvent plus vulnérables. Le calcul du CMG est désormais individualisé pour

chaque parent en cas de résidence alternée, à partir de décembre 2025.

Le nouveau mode de calcul du CMG repose sur la notion de taux d'effort horaire : la participation des familles est désormais un pourcentage de leurs ressources mensuelles, ajustée selon la composition familiale. Le CMG vient alors compléter cette participation pour couvrir le coût net de la garde, dans la limite d'un tarif horaire de référence (4,85 € pour les AM, 10,38 € pour les GAD). Des plafonds horaires sont également fixés (8 € pour AM, 15 € pour GAD), au-delà desquels l'excédent reste à la charge des familles.

Pour éviter une baisse brutale des droits, un complément transitoire est mis en place pour les bénéficiaires actuels. Ce complément, calculé en septembre 2025, compensera partiellement ou totalement les pertes, sous conditions de ressources, de volume horaire de garde, et d'ancienneté dans le dispositif.

La réforme s'accompagne également d'une modernisation des outils numériques avec la mise à disposition d'un simulateur de reste à charge et de Complément Transitoire sur le site de l'URSSAF service PAJEMPLOI, simulateur de droit CMG structure sur le site mesdroitssociaux, et intégration d'une rubrique dédiée dans l'espace personnel des allocataires.

En somme, cette réforme du CMG 2025 vise à réduire les inégalités d'accès à la garde d'enfants, à encourager le recours à l'emploi direct, et à rapprocher les coûts entre modes de garde individuels et collectifs.